



# BILAN DE LA MANDATURE 2014 - 2018 DES INGENIEURS D'ETUDES

**Le mandat de vos élus à la CAPN arrive à son terme. Vos représentants vous rendent compte de leur activité durant ces quatre années.**

## **1. Le cœur de notre activité : utiliser une vraie méthodologie de travail pour l'évaluation des dossiers de promotion**

- nous concerter systématiquement avant les sessions CAPN pour examiner les dossiers de demandes de promotion et travailler avec les élus locaux Sgen-CFDT des commissions paritaires d'établissement (CPE)
- classer les dossiers : prioritaires (de grande valeur) ; favorables ; pas prioritaire (ceux qui viennent de bénéficier d'une promotion avec des fonctions qui n'ont pas évolué).
- travailler dans un esprit constructif et améliorer ainsi le fonctionnement de la CAPN : **nous avons introduit la notion de « liste d'attente »** à la CAPN des IGE.
- être systématiquement présents : lors du mandat 2014-2018, **les élus Sgen-CFDT ont contribué à la promotion de 1 860 collègues sur 3 256 dossiers présentés.**

**2. Un principe de base : l'équité de traitement de tous les personnels.** Nous respectons les équilibres entre **femmes et hommes**, entre **établissements**, entre candidats de diverses **BAP**.

**3. Instance d'appel : nous défendons les personnels en lien avec les valeurs de la CFDT.** Nous nous attachons à vérifier, au travers du dossier, qu'il ne s'agit pas d'arbitraire hiérarchique et nous contactons directement les personnes concernées ainsi que les militants et les élus locaux Sgen-CFDT pour mieux comprendre la situation et bien préparer notre argumentation.

**4. Une information documentée et une communication performante.** Nous militons pour la transparence envers les agents dans les opérations de promotion. Ainsi nous sommes le **seul syndicat à informer les ASI ou les IGE proposés par leur établissement de leur classement** grâce à une communication avant la CAPN. Un réseau d'élus locaux Sgen-CFDT fort existe, et **nous transmettons, après la CAPN, à chaque collègue**, le résultat le concernant, qu'il soit promu ou pas.

**5. Commissaire paritaire au Sgen-CFDT, acteur du dialogue social.** Nous avons relayé, en séance, la position exprimée par la CFDT fonctions publiques concernant **le gel du point d'indice, la suspension d'un an de l'évolution des grilles indiciaires dans le cadre de PPCR et la mise en place du jour de carence.**

Nous sommes également préoccupés par les processus de fusion qui aboutissent à de très gros établissements aux multiples composantes. **Les textes relatifs à la commission paritaire d'établissement ne sont pas adaptés à ces mégastructures.**

**Fidèles à nos valeurs, nous continuerons dans la transparence et l'équité à vous informer. Des élus Sgen-CFDT en CAPN garantissent plus de diversité syndicale.**

**Dès le 29 novembre et jusqu'au 6 décembre,**

**votez pour les listes Sgen-CFDT présentées aux CAPN et au CTMESRI !**